PROCES VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 25 septembre 2026 à 20h30

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi vingt-cinq septembre à vingt heure et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Quézac se sont rendus à la salle du Conseil sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le mercredi dix-sept septembre deux-mille-vingt-six, conformément à l'article L.2112.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure de début de séance : 20h30.

Etaient présent(e)s : Sandra ANDRIEU, Frédéric BONHOURE, Laurent CANET, Marion CLICQ, Emilie CONSTENSOUS, Pierre CRETOIS, Antoine GIMENEZ, Emilie HAVAKIS, Dominique MANIOL, Chloé PROST

Absent(e)s excusé(e)s : Julien ARNAL

Secrétaire de Séance : Marion CLICQ

****

La séance est présidée par Antoine GIMENEZ, le Maire.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du dernier PV en date du 31 juillet 2026 ;
3. Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Canta'Zik ;
4. Attribution d'une subvention à l'association AICA pour le projet photovoltaïque ;
5. Délibération pour le Budget Lotissement : Décision modificative n°1 ;
6. Délibération pour la désignation de référents communaux pour la bonne gestion locale des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine ;
7. Questions et informations diverses

1 – Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Marion CLICQ est nommée Secrétaire de Séance.

2 – Approbation du PV de séance du 31/07/2026

Après lecture par Monsieur le Maire et prise en compte des corrections apportées, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2026.

3 – Attribution d'une subvention à l'association Canta'Zik

Madame Marion Clicq, première adjointe, présente au Conseil municipal la demande de subvention formulée par l'association Canta'Zik.

L'association a transmis son bilan financier relatif à l'exercice 2025-2026.

Afin de soutenir les activités de cette association locale, Madame la première adjointe propose au Conseil municipal de lui attribuer une subvention d'un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents *(10 voix pour)* décide

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de **100 € (cent euros)** à l'association Canta'Zik afin de soutenir les activités de cette association locale ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Débats : *Monsieur le Maire présente le bilan financier transmis par la présidente de l'association Canta'Zik. Madame Constensous explique que l'association vient faire une prestation gratuite à la fête de la châtaigne de l'APE. La subvention exceptionnelle est accordée pour un montant de 100 €. Pour l'année 2027, Mme Longan devra présenter les statuts et un bilan mieux structuré avant de solliciter une nouvelle subvention auprès de la commune.*

4 – Attribution d'une subvention à l'association AICA pour le projet photovoltaïque

Débats : *L'AICA (Quézac / St-Julien-de-Toursac), dont Monsieur Vieyre en est le Président, souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur le local. L'association demande aux 2 communes une subvention exceptionnelle. Le montant du projet s'élève à 6000 €. Pour le moment, le maire de St-Julien ne s'est pas positionné sur cette subvention et son montant. Les membres du conseil municipal de Quézac souhaitent attendre et se mettre d'accord avec la commune de St-Julien-de-Toursac sur le montant alloué. Monsieur le Maire propose la somme de 500 €, qui devra être prévue au budget 2027.*
Le débat apporte des échanges sur la chasse et des tirs qui auraient eu lieu lors des derniers

week-ends. Il semblerait que certains chasseurs tirent de façon irrégulière. Le président aurait envoyé un courrier aux personnes concernées.

5 – Budget Lotissement : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 ayant été insuffisants ; il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivantes :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 605	35 000,00		
D I 040 3555 OPFI (ordre)	35 000,00		
R F 042 71355 (ordre)	35 000,00		
R I 16 1641 OPFI	35 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	35 000,00	35 000,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	35 000,00	35 000,00
	Réductions		
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ;

Débats *: Il convient de faire une décision modificative de transfert de crédit du budget principal vers le budget annexe du lotissement. En effet l'installation des dernières pergolas doit être réglée à l'entreprise et n'avait pas été prévu sur le budget annexe. Cependant une prévision de 50 000€ avait été faite sur le budget principal et doit être transférée au budget annexe du lotissement pour le règlement de ces factures. (Une décision du maire est à préparer par la secrétaire de maire).*
Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'un transfert de crédit du budget principal vers le budget annexe du lotissement. Il faut donc une DM.

6 – Désignation de référents communaux pour la bonne gestion locale des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contexte réglementaire et l'importance de désigner des référents communaux pour la bonne gestion locale des espèces à enjeux pour la santé humaine.

Le Plan Régional de Santé-Environnement 2024-2028 (PRSE4) définit le cadre de référence de l'action régionale en matière de « Santé-Environnement » et pose les bases du pilotage de ces questions en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette démarche transversale s'appuie sur le concept « une seule santé » pour guider l'action publique, en intégrant les liens étroits entre la santé des êtres humains, des animaux, des végétaux et des écosystèmes.
Le PRSE4 cible prioritairement cinq espèces à enjeux pour la santé humaine qui présentent un risque d'expansion en Auvergne-Rhône-Alpes : ambroisies, moustique-tigre, chenilles processionnaires, tiques et berce du Caucase.

La désignation pour chaque collectivité d'au moins un référent dédié à la surveillance des espèces à enjeux pour la santé humaine est un outil essentiel pour organiser une lutte locale efficace.
Le référent assure la gestion des signalements, accompagne la mise en œuvre du plan de lutte et intervient notamment dans le processus de médiation.

La désignation des référents est encadrée par le décret national n°2017-645 du 26 avril 2017 qui précise que les collectivités concernées par la présence de l'une des espèces figurant à l'article D1338-1 du Code de la santé publique peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux. Cet article définit cinq espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine : l'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia L.*), ambroisie trifide (*Ambrosia trifida L.*), ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya DC.*), processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa L.*), processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea L.*).

En Auvergne-Rhône-Alpes, des espèces supplémentaires (moustique-tigre, tiques et berce du Caucase) ont été précisées dans le Plan Régional de Santé-Environnement 2024-2028 et nécessitent également la désignation de référents territoriaux.

Pour plus d'efficacité, il est recommandé de désigner un binôme constitué d'un élu et d'un agent territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents *(10 voix pour)*
décide

- **De nommer** Madame Chloé PROST en tant qu'élu comme référent ambroisies, moustique-tigre, chenilles processionnaires, tiques et berce du Caucase ;
- **De nommer** Monsieur Hervé BESSE en tant qu'agent comme référent ambroisies, moustique-tigre, chenilles processionnaires, tiques et berce du Caucase.

Débats *: Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de désigner un référent Chenille Processionnaire aux vues de l'invasion constatée sur la commune. Madame Prost Chloé se porte volontaire.*

7 - Questions et informations diverses

- **Compostage :** La Communauté de communes organise des stages pour expliquer les modalités du compostage. Un élu et un agent doivent être désignés comme référents. Monsieur Pierre Crétois se porte volontaire en tant qu'élu et Monsieur Hervé Besse est désigné en tant qu'agent. Ils seront formés prochainement par la Communauté de communes et seront les personnes-ressources pour la commune.

- **Projet pour le bâtiment "Loudières" :** Monsieur le Maire annonce que la vente est signée et que les clés sont désormais en possession de la commune. Les deux logements peuvent être mis en location, mais il convient au préalable de faire le point sur l'installation électrique. Des travaux de mise aux normes et de remise en état sont à prévoir rapidement. Une visite du bâtiment par l'ensemble des conseillers municipaux devra être organisée un samedi afin d'évaluer les possibilités d'aménagement et les travaux à envisager.

- **Point sur les travaux de l'école :** Le chantier s'est accéléré ces derniers temps. Les travaux doivent être terminés pour le 18 octobre 2026. Le déménagement est prévu pendant les vacances scolaires du mois d'octobre. Le bâtiment destiné au stockage et à la cuve à fioul devrait être couvert la semaine prochaine. La pose des portes nécessitera une semaine. Un atelier participatif est à prévoir pour aménager le tour des arbres. Monsieur Maniol doit s'occuper de la cloche. Enfin, il est prévu de faire livrer du sable pour l'espace de jeux.

- **Point sur les travaux de voirie :** Les travaux correspondant au dernier programme du mandat précédent, pour un montant de 132 000 €, sont en cours de finition. Pour le prochain programme, il conviendra de refaire un point sur l'ensemble du village afin d'identifier les travaux à prévoir.
- **Élagage :** Des problèmes d'élagage sont signalés. Des courriers seront envoyés aux propriétaires afin de leur rappeler leurs obligations en matière d'entretien des clôtures et d'élagage.

- **Point sur le déploiement de la fibre :** Le déploiement de la fibre devrait commencer à Bournarel. À Dèzes, des difficultés seraient rencontrées pour le raccordement individuel des habitations, mais la situation devrait se résoudre.

- **Projet d'accession à la propriété - Cantal Habitat :** Dans le cadre de la future Convention d'utilité sociale (CUS), quatre pavillons du lotissement des Charmilles sont proposés à l'accession à la propriété. La commune autorise Cantal Habitat à proposer ces biens à la vente.

- **Assemblée générale de Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) :** Monsieur Laurent Canet a participé à l'assemblée générale de Cantal Ingénierie et Territoires. Il présente les différents domaines d'intervention et les services proposés par le CIT. Des prospectus sont disponibles à la consultation en mairie.

L'ordre du jour épuisé, la séance est clôturée à 22h10.

Le Maire,

Antoine GIMENEZ

La secrétaire,

Marion CLICQ